



Champion de Travail SCC

« de la discipline » Boxer, de l'année

Titre officiel homologable par la SCC

Disciplines où le titre peut être validé par la SCC et inscrit au pédigrée :

- *Champion de travail Boxer en Ring.*
- *Champion de travail Boxer en Mondioring.*
- *Champion de travail Boxer en Campagne.*
- *Champion de travail Boxer en IGP.*
- *Champion de travail Boxer en IGP FH.*
- *Champion de travail Boxer en Pistage Français.*
- *Champion de travail Boxer en Recherche Utilitaire.*

Ces titres sont accessibles annuellement, un même chien peut acquérir plusieurs fois ces titres à des années différentes

Discipline où le titre peut être validé par la SCC mais non inscrit au pédigrée :

- *Champion de travail Boxer en Obéissance.*

Ce titre est accessible annuellement, un même chien peut acquérir plusieurs fois ce titre à des années différentes.

Modalités pour l'homologation par la SCC du titre de « Champion de Travail Boxer dans la discipline, de l'année » (Avec inscription au pédigrée)

- * Obtenir le diplôme de « Champion de l'AFB « de la discipline » » de l'année, ou le diplôme de Réserve de champion de l'AFB « de la discipline » de l'année, dans le cas où le champion ne remplirait pas les modalités pour l'homologation.
- * Obtenir ou avoir obtenu un qualificatif minimum T.B dans une exposition : en Spéciale, ou en Régionale d'Élevage, ou en Nationale d'Élevage, dans la même année que le diplôme de champion AFB de la discipline, dans les classes intermédiaire, ouverte, travail ou champion.
- * Identification ADN
- * Dysplasie des Hanches HD.A, HD.B, HD.C
- * Cœur : SSA=AS0 ou AS1 SPU=PS0 ou PS1
- * Issu de parents dont la dysplasie des hanches est HD.A, HD.B ou HD.C.

La demande d'homologation est à faire parvenir à l'AFB, avec les documents ci-dessus ;

à Mme Christine ERICOURT - Haras des Fougères - Le Petit Cabaret - 17400 VARAIZE
Tél. 06 43 35 31 16 / Tél. 05 46 59 18 05 christine.ericourt@wanadoo.fr

Le Champion aura un délai de 2 ans, à partir de la date de la NT BoxDobRott, pour valider son titre de Champion de travail, après ce délai le titre pourra aller à la Réserve, si la demande en est faite.